

10424/17

(OR. en)

PRESSE 38  
PR CO 38

## RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3551<sup>e</sup> session du Conseil

### Affaires étrangères

Luxembourg, le 19 juin 2017

Présidente **Federica Mogherini**  
Haute représentante de l'Union pour les affaires  
étrangères et la politique de sécurité

# P R E S S E

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

### POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Stratégie globale de l'UE.....	4
Coopération UE-OTAN .....	4
Lutte contre le terrorisme.....	5
Migrations.....	5
Iraq.....	5
Crise dans le Golfe.....	6

### AUTRES POINTS APPROUVÉS

#### *AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

– Changement climatique: décision de l'administration américaine concernant le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris.....	7
– Cadre pour une réponse diplomatique conjointe de l'UE face aux actes de cybermalveillance ("boîte à outils cyberdiplomatie") .....	9
– Conclusions du Conseil sur un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE.....	10
– Conclusions du Conseil sur le Mali et la région du Sahel .....	10
– Conclusions du Conseil sur la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale .....	11
– Mesures restrictives en réaction à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Russie.....	11
– Sanctions à l'encontre de la Guinée-Bissau .....	12
– Conclusions du Conseil sur le rapport spécial de la Cour des comptes européenne intitulé "L'aide de l'UE en faveur de la Tunisie" .....	12

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

*POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE*

- Coopération européenne en matière de défense: engagement politique en matière de sécurité d'approvisionnement..... 12

*POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT*

- L'engagement de l'UE aux côtés de la société civile ..... 13
- Coopération dans le domaine de l'énergie durable entre l'UE, plusieurs États membres et le Viêt Nam ..... 14

## **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

### **Stratégie globale de l'UE**

Le Conseil a tenu un débat sur la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE, sur la base d'un rapport relatif à la première année de mise en œuvre, présenté par la haute représentante.

Les ministres des affaires étrangères ont accueilli ce rapport avec satisfaction et ont souligné l'important travail réalisé au cours de l'année écoulée, non seulement dans le domaine de la **coopération en matière de sécurité et de défense**, mais également en ce qui concerne le renforcement de **la résilience** des États et des sociétés à l'Est et au Sud et la promotion d'une **approche intégrée des conflits et des crises**.

Ils ont salué les travaux menés actuellement pour mettre à jour les stratégies régionales et thématiques existantes ou en élaborer de nouvelles. Dans ce contexte, le Conseil a adopté des conclusions sur la **sûreté maritime mondiale**.

[Rapport annuel sur la première année de mise en œuvre de la stratégie globale](#)

[Le Conseil adopte des conclusions sur la sûreté maritime mondiale](#)

### **Coopération UE-OTAN**

Les ministres des affaires étrangères ont discuté de la coopération UE-OTAN avec M<sup>me</sup> Rose Gottemoeller, secrétaire général déléguée de l'OTAN. La discussion s'est appuyée sur un **rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre**, établi conjointement par la haute représentante de l'Union et le secrétaire général de l'OTAN. Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport, s'est félicité des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ensemble commun de propositions et a préconisé de nouvelles avancées dans la même direction.

[Coopération UE-OTAN: le Conseil salue les progrès réalisés](#)

[Coopération au niveau de l'UE en matière de sécurité et de défense \(informations générales\)](#)

## Lutte contre le terrorisme

Les ministres des affaires étrangères ont tenu un débat sur les **aspects extérieurs de la lutte contre le terrorisme**, qui vient à point nommé dans le contexte des attentats commis récemment dans l'UE et au-delà. Ils ont souligné que la lutte contre le terrorisme est **la toute première priorité de l'UE en matière de sécurité**. Beaucoup ont plaidé en faveur de la poursuite des travaux visant à renforcer les liens entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure et ont préconisé une plus grande coopération entre les actions menées dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et celles menées dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI). Le Conseil a adopté des conclusions sur la lutte contre le terrorisme.

[Action extérieure de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme: le Conseil adopte des conclusions](#)

[Lutte de l'UE contre le terrorisme \(informations générales\)](#)

## Migrations

Les ministres des affaires étrangères ont débattu des aspects extérieurs des migrations dans la perspective de la réunion du Conseil européen des 22 et 23 juin. Ils ont fait le point des progrès réalisés en ce qui concerne le **cadre de partenariat**.

Les ministres ont réitéré leur soutien à l'approche actuelle qui, selon eux, devrait être renforcée afin de produire davantage de résultats, eu égard au nombre de vies perdues sur la **route de la Méditerranée centrale**. Il convient de renforcer la coopération avec les pays partenaires en vue d'intensifier la lutte contre les trafiquants, de réduire le nombre d'arrivées irrégulières de migrants dans l'UE et de garantir les retours et la réadmission. Le soutien à une gestion améliorée des migrations en **Libye** afin d'aider à **protéger les migrants et les réfugiés** demeure également un objectif essentiel pour l'UE.

[Cadre de partenariat pour les migrations: le point de la Commission sur un an de résultats et d'enseignements, communiqué de presse du 13 juin 2017](#)

[Un nouveau cadre de partenariat en matière de migration \(informations générales\)](#)

## Iraq

Le Conseil a débattu de la situation en Iraq, en mettant l'accent sur les derniers événements intervenus, en particulier à **Mossoul** et dans la province de Ninive, et sur la **future stabilisation** du pays. Le Conseil a adopté des conclusions.

[Iraq: le Conseil adopte des conclusions](#)

## **Crise dans le Golfe**

Au cours du déjeuner, les ministres des affaires étrangères de l'UE ont discuté de la **crise actuelle dans la région du Golfe**.

Les ministres de l'UE ont lancé un appel en faveur de la **désescalade** de la crise par le dialogue et la négociation. Ils ont exprimé leur soutien sans réserve aux **efforts de médiation entrepris par le Koweït**.

Les ministres ont souligné que la crise appelle une solution urgente et que l'unité du Golfe est importante pour l'UE mais aussi fondamentale pour la stabilité de la région.

La haute représentante a rappelé que l'UE accorde une grande importance à ses relations bilatérales avec toutes les parties concernées de même qu'à ses relations avec le Conseil de coopération du Golfe.

## AUTRES POINTS APPROUVÉS

### AFFAIRES ÉTRANGÈRES

#### **Changement climatique: décision de l'administration américaine concernant le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris**

Le Conseil a adopté les conclusions sur le **changement climatique** à la suite de la décision de l'administration américaine concernant le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris.

- "1. Le Conseil déplore profondément la décision unilatérale prise par l'administration américaine concernant le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris. Le Conseil se félicite par ailleurs des nombreuses déclarations émanant aussi bien de pays représentant de grandes économies que de petits États insulaires, par lesquelles ceux-ci affirment avec force leur attachement à l'Accord de Paris.
2. L'Accord de Paris nous a rassemblés en des temps très difficiles. Il s'agit d'un accord multilatéral sans précédent entre presque 200 parties, appuyé par des régions, des villes, des communautés, des entreprises ainsi que d'autres acteurs non étatiques dans le monde entier, en vue de faire face à un problème qui nous menace tous. Il met en évidence, de pair avec le programme de développement durable à l'horizon 2030, notre responsabilité collective à l'égard de la planète entière, pour cette génération et pour les générations futures, ainsi que notre engagement à agir en conséquence.
3. Le Conseil réaffirme que l'Accord de Paris est adapté à son objectif et qu'il ne peut être renégocié. L'Accord est ambitieux sans être prescriptif et permet à chaque partie de définir sa propre voie pour contribuer aux objectifs fixés pour lutter contre le changement climatique, qui menace le développement, la paix et la stabilité dans le monde entier.
4. Le Conseil réaffirme le soutien indéfectible de l'Union européenne aux Nations unies, qui constituent le cœur d'un système multilatéral fondé sur des règles. L'Union européenne et ses États membres demeurent unis et absolument déterminés à agir pour la mise en œuvre complète et rapide de l'Accord de Paris, rappellent la responsabilité particulière des grandes économies qui représentent environ 80 % des émissions mondiales, et invitent tous les partenaires à maintenir la dynamique lancée en 2015 afin d'obtenir des résultats positifs lors de la COP 23 et de la COP 24.

5. Le monde pourra continuer à compter sur l'UE pour prendre la tête de la lutte mondiale contre le changement climatique, en contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. L'UE prendra l'initiative, grâce aux politiques ambitieuses qu'elle mène en matière de climat et au soutien continu qu'elle apporte à ceux qui sont particulièrement vulnérables, en vue d'établir des économies solides et durables dans le cadre des efforts pour parvenir, dans la seconde moitié du siècle, à un bilan neutre dans les émissions de gaz à effet de serre et en vue de rendre les sociétés capables de s'adapter aux changements climatiques. L'UE et ses États membres sont les principaux contributeurs au financement de la lutte contre le changement climatique et ils restent résolus à mobiliser leur part de l'objectif des pays développés consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars chaque année d'ici 2020 pour les actions en faveur du climat dans les pays en développement, en provenance d'un éventail de sources.
6. L'UE renforce à cette fin ses partenariats mondiaux existants et continuera à chercher de nouvelles alliances, aussi bien auprès des plus grandes économies mondiales qu'auprès des États insulaires les plus vulnérables. Nos partenariats incluront les entreprises, les régions, les villes, les citoyens et les communautés qui, en grand nombre, ont exprimé leur soutien à l'Accord de Paris, tant à l'échelle mondiale qu'aux États-Unis, et qui entreprennent des actions ambitieuses en faveur du climat.
7. Ensemble, nous mettrons en œuvre l'Accord de Paris, parce qu'il s'agit de notre intérêt commun et de notre responsabilité commune. Nous reconnaissons l'Accord de Paris et la transition vers de faibles émissions de gaz à effet de serre et une société capable de s'adapter au climat à leur juste valeur, à savoir qu'ils sont le moteur d'un processus irréversible de croissance durable pour nos économies et la clé de la protection de notre planète. L'UE est prête à coopérer avec toutes les parties dans ce sens."

Les ministres de l'environnement réunis le même jour ont salué ces conclusions et ont tenu un débat spécifique sur l'Accord de Paris.

L'Accord de Paris a été adopté par 195 pays à Paris, le 12 décembre 2015, au cours de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques connue sous le nom de "COP 21". Cet accord définit le cadre dans lequel s'inscrit l'action menée à l'échelle mondiale contre le changement climatique. L'UE l'a ratifié le 5 octobre 2016. L'accord proprement dit est entré en vigueur le 4 novembre 2016.

[Accord de Paris - texte intégral](#)

[Historique - Un nouvel accord mondial sur le changement climatique](#)

[Site web de la CCNUCC - informations sur l'Accord de Paris et la COP 23 de Bonn](#)

## **Cadre pour une réponse diplomatique conjointe de l'UE face aux actes de cybermalveillance ("boîte à outils cyberdiplomatie")**

Le Conseil a approuvé la mise en place d'un cadre pour une réponse diplomatique conjointe de l'UE face aux actes de cybermalveillance, la boîte à outils cyberdiplomatie.

L'UE est consciente que le cyberspace offre des possibilités considérables, mais qu'il présente aussi des défis en constante évolution pour l'action extérieure de l'UE. L'UE est préoccupée par la capacité et la volonté accrues d'acteurs étatiques et non étatiques de poursuivre leurs objectifs par des activités cybermalveillantes. De telles activités peuvent constituer des actes illicites au regard du droit international et sont susceptibles de donner lieu à une réponse conjointe de l'UE. L'UE a rappelé que les États ne devraient pas permettre sciemment que leur territoire soit utilisé pour commettre des faits internationalement illicites à l'aide des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Le cadre pour une réponse diplomatique conjointe de l'UE fait partie de l'approche de l'UE en matière de cyberdiplomatie, qui contribue à la prévention des conflits, à la réduction des menaces qui pèsent sur la cybersécurité et à une stabilité accrue des relations internationales. Ce cadre devrait encourager la coopération, faciliter la réduction des menaces immédiates et à long terme, et influencer le comportement d'agresseurs potentiels à long terme.

La réponse diplomatique de l'UE face aux actes de cybermalveillance tirerait pleinement parti des mesures relevant de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris, si nécessaire, des mesures restrictives. La réponse diplomatique conjointe de l'UE face aux actes de cybermalveillance devrait être proportionnée à la portée, l'échelle, la durée, l'intensité, la complexité, la sophistication et l'incidence de la cyberactivité.

L'UE a réaffirmé qu'elle était attachée au règlement des différends internationaux dans le cyberspace par des moyens pacifiques. Dans ce contexte, l'ensemble des efforts diplomatiques déployés par l'UE devraient en priorité viser à promouvoir la sécurité et la stabilité dans le cyberspace au moyen d'une coopération internationale renforcée, ainsi qu'à réduire le risque de perceptions erronées, d'escalade et de conflits pouvant découler d'incidents liés aux TIC.

[Lire des conclusions du Conseil](#)

## Conclusions du Conseil sur un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE

Le Conseil a adopté des conclusions sur un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE. Dans ses conclusions, le Conseil a indiqué que l'UE a **un véritable intérêt stratégique à approfondir et à renforcer son partenariat établi de longue date avec l'Afrique**. Le Conseil salue l'adoption de la communication conjointe de la haute représentante et de la Commission sur un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE.

Les conclusions sont en cours de préparation en vue du sommet Afrique-UE qui aura lieu en novembre et dont le thème sera "Investir pour la jeunesse". Ce sujet est devenu une priorité essentielle aussi bien pour l'Europe que pour l'Afrique, compte tenu de l'évolution démographique de l'Afrique et des défis majeurs que celle-ci entraîne en termes de développement économique et de création d'emplois, de sécurité, de participation politique et de migration.

[Lire le texte complet des conclusions du Conseil](#)

## Conclusions du Conseil sur le Mali et la région du Sahel

Aujourd'hui, le Conseil a adopté des conclusions sur le Mali et la région du Sahel, dans lesquelles il rappelle **l'approche solide et intégrée qu'il a adoptée afin de parvenir à la stabilisation de la région**. Cette approche englobe l'ensemble des instruments appropriés dans les domaines de la diplomatie, de la coopération au développement à long terme, du soutien au respect des droits de l'homme, des efforts de stabilisation, du développement des capacités de résilience, de l'aide humanitaire, de la gestion des migrations et de la sécurité, y compris les missions PSDC.

Le Conseil a vivement condamné **l'attentat terroriste** perpétré hier.

Le Conseil a réaffirmé son soutien sans réserve à la mise en œuvre de **l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali**, avec la pleine participation de la société civile, des femmes et des jeunes, qu'il considère comme le seul moyen de rétablir la paix et la sécurité dans le pays. La participation de la haute représentante à la réunion du Comité de suivi de l'accord de paix (CSA), tenue le 5 juin 2017 à Bamako, confirme que l'UE est résolument attachée à cet accord.

L'UE a rappelé qu'il importait d'assurer une coopération étroite entre tous les acteurs dans le domaine de la sécurité, notamment la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), et a salué l'initiative des chefs d'État du G5 Sahel concernant **la création de la force conjointe G5 Sahel**. L'UE a été la première à annoncer une contribution financière en faveur de cette initiative, un montant de 50 millions d'euros ayant été envisagé à cette fin.

[Lire le texte complet des conclusions du Conseil](#)

## Conclusions du Conseil sur la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale

Dix ans après l'adoption de la première stratégie pour l'Asie centrale, le Conseil a adopté des conclusions sur la stratégie de l'UE pour la région. Le Conseil a souligné que les pays d'Asie centrale étaient devenus **des partenaires importants de l'UE**, et il a salué les **progrès accomplis** dans le cadre des partenariats avec l'UE. Le Conseil a réaffirmé la volonté de l'UE de développer des relations plus solides avec ces pays, et il a souligné la nécessité de **renforcer le dialogue et la coopération en matière de droits de l'homme, d'éducation et de durabilité**, ainsi que de s'attaquer aux nouveaux défis en matière de sécurité auxquels ils sont confrontés.

Les relations UE-Asie centrale se développent dans le cadre de la Stratégie de l'UE pour l'Asie centrale signée en 2007 et réexaminée en 2015. Le Conseil invite la haute représentante et la Commission à lui présenter, pour la fin de l'année 2019, une proposition de nouvelle stratégie, conformément à la stratégie globale de l'UE.

[Lire le texte complet des conclusions du Conseil](#)

## Mesures restrictives en réaction à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Russie

Le Conseil a prorogé jusqu'au 23 juin 2018 les mesures restrictives adoptées en réponse à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Russie. Les mesures s'appliquent aux ressortissants de l'UE et aux entreprises établies dans l'UE. Elles sont limitées au territoire de la Crimée et de Sébastopol. Les sanctions comprennent des interdictions portant sur:

- **l'importation de produits** originaires de Crimée ou de Sébastopol dans l'UE;
- les **investissements** en Crimée ou à Sébastopol, ce qui signifie qu'aucun Européen ni aucune société établie dans l'Union ne peut acquérir de biens immobiliers ou d'entités en Crimée, financer des sociétés de Crimée ou fournir des services connexes;
- les **services liés aux activités touristiques** en Crimée ou à Sébastopol, en particulier, les navires de croisière européens ne peuvent pas faire escale dans les ports de la péninsule de Crimée, sauf en cas d'urgence;
- **l'exportation de certains biens et technologies** destinés à des sociétés de Crimée ou à être utilisés en Crimée, dans les **secteurs des transports, des télécommunications et de l'énergie** et liés à la prospection, l'exploration et la **production pétrolières, gazières et minières**. Il est aussi interdit de fournir une assistance technique ou des services de courtage, de construction ou d'ingénierie liés à des infrastructures dans ces secteurs.

Comme indiqué dans la déclaration faite le 17 mars 2017 au nom de l'UE par la haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, l'UE continue de condamner l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Fédération de Russie et reste déterminée à mettre pleinement en œuvre sa politique de non-reconnaissance.

[Décision du Conseil: doc. 9631/17.](#)

[Décision \(PESC\) 2017/1087 du Conseil](#)

### **Sanctions à l'encontre de la Guinée-Bissau**

Le Conseil a procédé à la révision de la liste de certaines personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives en raison de la situation en Guinée-Bissau. Il a prorogé les mesures restrictives de douze mois supplémentaires. Les sanctions avaient été instaurées par le Conseil en mai 2012. Elles ciblent les personnes qui tentent d'empêcher ou de bloquer un processus politique pacifique ou qui agissent de manière à remettre en cause la stabilité de la République de Guinée-Bissau. La liste des sanctions est réexaminée de manière régulière au moins tous les douze mois.

### **Conclusions du Conseil sur le rapport spécial de la Cour des comptes européenne intitulé "L'aide de l'UE en faveur de la Tunisie"**

Le Conseil a adopté des conclusions dans lesquelles il se félicite du rapport spécial de la Cour des comptes européenne intitulé "L'aide de l'UE en faveur de la Tunisie". Pleinement conscient des attentes socioéconomiques et démocratiques de la population tunisienne, qui souhaite voir la transition démocratique se poursuivre et menée à son terme, le Conseil a souligné l'importance de développer l'aide de l'UE en faveur de la Tunisie, comme l'a souligné la Cour dans ses recommandations (doc. [10189/17](#)).

## **POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE**

### **Coopération européenne en matière de défense: engagement politique en matière de sécurité d'approvisionnement**

Les États membres participant à l'Agence européenne de défense (AED) ont adopté une déclaration dans laquelle ils réaffirment leur engagement à **renforcer la coopération européenne en matière de défense en améliorant la sécurité d'approvisionnement**. Ils se sont engagés à répondre en temps utile aux demandes de soutien en matière de sécurité d'approvisionnement formulées par un autre État membre et à faciliter les transferts et/ou les transits de fournitures et de services requis par d'autres États membres. La sécurité d'approvisionnement est un élément essentiel de l'efficacité des forces armées.

Les conclusions du Conseil européen de décembre 2013, tout comme la stratégie globale de l'UE insistent sur l'importance d'un régime de sécurité de l'approvisionnement global à l'échelle de l'UE, qui tient compte de la mondialisation des chaînes d'approvisionnement critiques.

[Lire la déclaration](#)

[Coopération au niveau de l'UE en matière de sécurité et de défense](#)

## **POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT**

### **L'engagement de l'UE aux côtés de la société civile**

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'engagement de l'UE aux côtés de la société civile.

Il a pris acte des **rôles multiples** que jouent les organisations de la société civile (OSC) en tant que promoteurs de la démocratie et défenseurs des titulaires de droits, de l'État de droit, de la justice sociale et des droits de l'homme.

Les conclusions insistent sur l'importance cruciale que revêtent les OSC pour la bonne mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE et du programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la réalisation des **objectifs de développement durable**.

À l'heure où l'espace dévolu à la société civile rétrécit dans un nombre croissant de pays, le Conseil a réaffirmé l'opposition de l'UE à toute restriction injustifiée de la liberté d'association, d'expression et de réunion pacifique, qui entrave l'activité des OSC. Les conclusions soulignent également la volonté de l'UE de jouer un **rôle important pour promouvoir des positions plus fortes en faveur des libertés civiles et contre toute restriction de l'espace dans lequel la société civile peut agir**.

Le Conseil a salué les progrès réalisés en ce qui concerne l'engagement de l'UE aux côtés de la société civile dans le domaine des relations extérieures depuis ses dernières conclusions sur ce sujet, adoptées en 2012. Il s'est également félicité de l'accroissement des ressources financières que l'UE apporte aux OSC depuis 2012, et a noté que **l'UE était devenue le premier donateur en faveur des OSC locales**, notamment celles qui sont actives dans le domaine de l'aide humanitaire, de la protection et de la promotion des droits de l'homme et de la démocratie.

Le Conseil a invité la Commission à poursuivre et à renforcer son engagement aux côtés de la société civile ainsi qu'à poursuivre sa réflexion et à rendre compte des **problèmes rencontrés dans les pays partenaires** et les pays où l'engagement aux côtés de la société civile pose ou a posé des difficultés.

Lire les conclusions du Conseil ([10279/17](#)).

## **Coopération dans le domaine de l'énergie durable entre l'UE, plusieurs États membres et le Viêt Nam**

Le Conseil a approuvé une déclaration conjointe entre l'UE, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, le Royaume-Uni, la Slovaquie et le Viêt Nam concernant une coopération renforcée dans le domaine de l'énergie durable.

La déclaration conjointe permettra de renforcer la coopération dans le domaine de l'énergie, en particulier pour soutenir les engagements pris par le Viêt Nam pour renforcer l'accès de sa population à l'énergie durable et abordable en tenant compte de la promotion des sources d'énergie renouvelables.

[Déclaration conjointe](#)

---